

ARTICLE 1 – NATURE DE LA MANIFESTATION

L'association La Périgordine Organisation, affiliée à la F.F. Vélo (FFCT), organise, à partir du Lardin-Saint-Lazare (Dordogne) une randonnée cyclotouriste route les samedi 25 et dimanche 26 mai 2025.

Le concept est le suivant :

Par définition, l'ultra-rando se pratique en « Solo », et sans assistance.

Nous proposons bien entendu cette formule « Solo » : soit l'intégralité du parcours en formule « Ultra Solo » (560km) ; soit la moitié du parcours (le samedi moitié sud, ou le dimanche moitié nord) en formule « Half Solo » (280km) ; soit le quart du parcours en formule « Short Solo » (140km) sur l'une des quatre portions de parcours telle que définies ci-après au choix.

Pour La Périgordine Ultra-Rando, nous proposons également des relais sur la moitié ou le quart du parcours : relais à deux en formule « Ultra Duo » : 280km chacun(e) – un(e) relayeur(se) le samedi et un(e) relayeur(se) le dimanche) ; formule « Ultra Quattro » – relais à quatre : 140km chacun(e) – deux le samedi et deux le dimanche. Enfin, il sera possible de participer en relais à deux sur une seule journée (samedi ou dimanche) avec la formule « Half Duo » : 140km chacun(e).

En outre, nous proposons une assistance et un suivi : des ravitaillements et points repos, de façon d'une part à alléger la logistique des participant(e)s, et d'autre part à encourager des cyclos « non spécialistes » de l'ultra pour un défi entre ami(e)s. la composition des équipes est libre ; cependant l'organisation encourage la mixité et la participation des féminines : le relais est un outil pour mieux les inciter à participer.

Chaque participant(e) sera équipé(e) d'une balise GPS permettant un suivi en temps réel (le site et le lien seront indiqués préalablement).

Il(elle) sera équipé(e) pour cheminer en autonomie (agrès, téléphone, ...).

Un PC Rando sera établi au Lardin-Saint-Lazare. Il assurera l'assistance, la veille et le suivi de l'évolution de toutes et tous les participant(e)s et pilotera le dispositif.

Le cadre d'organisation est le suivant :

- Accueil des participant(e)s au Lardin-Saint-Lazare (mairie) à partir de 7h30 le samedi 24 mai 2025 – un guidage vers le parking sera assuré.
- Contrôle de conformité de l'équipement puis briefing avant les départs.
- Départ échelonné à partir de 9h des solos et des premiers relayeurs depuis la mairie de Le Lardin-Saint-Lazare, déplacement en autonomie sur le parcours.
- Les parcours ne seront pas fléchés ; la trace GPS sera fournie.
- Clôture de la manifestation dimanche 26 mai à 19h.

Les détails d'organisation font l'objet de l' « annexe au règlement » (pages 7 à 10 suivantes).

Une « fiche de route » sera remise lors de l'accueil. Elle indique le détail de l'itinéraire, les informations utiles concernant le parcours, les numéros téléphoniques permettant de joindre l'organisation.

Une « Charte de bonne conduite à vélo » sera affichée ; des exemplaires seront mis à disposition.

- ***Le cheminement se fait à allure libre.***
- ***Il s'agit d'une épreuve en mode randonnée sans chronométrage ni classement.***
- ***Les participant(e)s n'ont pas de contrainte horaire, ils(elles) évoluent à leur rythme.***
- ***Les participant(e)s seront équipé(e)s d'une balise GPS afin de permettre à l'organisation de suivre leur évolution.***

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription à cette randonnée se fait :

- Via le site internet www.laperigordine.fr; la date limite d'inscription est fixée au 15 mai 2025.
- Le tarif est de (toutes prestations dont transport inclus) :
 - 90€ par participant(e) en formule solo « Ultra Solo » – moins 5€ – soit 85€ pour les licencié(e)s FFCT ;
 - 70€ par participant(e) en formule solo « Half Solo » ou en formule relais « Ultra Duo » – moins 5€ – soit 65€ pour les licencié(e)s FFCT;
 - 60€ par participant(e) en formule solo « Short Solo » ou en formule relais « Ultra Quattro » ou « Half Duo » – moins 5€ – soit 55€ pour les licencié(e)s FFCT.

Cependant, pour être pris en compte :

- Tout engagement sera validé par la signature du registre d'inscription avant le départ, attestant que le(la) participant(e) reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques du parcours, de la « Charte de bonne conduite », ainsi que du présent règlement dont il(elle) en accepte les clauses, dans leur intégralité.
- Cette inscription donne lieu à l'attribution d'une plaque de cadre, qu'il est obligatoire de poser afin de repérer et d'identifier le(la) participant(e) sur la voie publique et au ravitaillement.

Nota : licencié(e)s FFCT : déduction de 5€ (cinq euros).

L'inscription est personnelle et nominative, elle ne peut être ni échangée ni cédée. Toute personne rétrocédant sa plaque de cadre à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la randonnée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'évènement face à ce type de situation.

Pour participer en tant que randonneur(se) cyclotouriste, la présentation d'une licence ou d'un certificat médical n'est pas obligatoire. Cependant en l'absence de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de longue distance, il sera demandé de signer un registre sur lequel le(la) participant(e) validera par « lu et approuvé – signature » la mention suivante : « *Je déclare être correctement entraîné(e) pour la randonnée longue distance prévue dont j'ai analysé le parcours et pris connaissance des caractéristiques notamment la distance à parcourir, le profil en long et le dénivelé.*

Je déclare être pleinement conscient(e) de la difficulté et de la spécificité de l'épreuve (capacité d'adaptation aux conditions météorologiques, évolution de nuit, savoir écouter mon corps et gérer seul(e) les problèmes physiques ou mentaux pouvant découler de la fatigue induite, parfaitement préparé(e) pour cela, et avoir une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, notamment la nuit – autonomie : capacité à dépasser les problèmes rencontrés durant toute l'épreuve, sur le plan physique et psychologique, sur le plan alimentaire, sur le plan de l'équipement vestimentaire, sur les réparations des équipements, et sur la navigation routière).

Je déclare être en bonne forme physique pour prendre le départ et ne pas avoir connaissance d'information médicale me contre-indiquant la pratique du cyclisme longue distance ».

Par ailleurs :

- Les vélos à assistances électriques (VAE) – conformes à la directive européenne 92/61/EEC – sont autorisés en formule randonnée : assistance uniquement lorsque le cycliste pédale ; l'assistance se coupe au-dessus de 25 km/h ; moteur inférieur à 250 watts.
- Les mineurs ne sont pas acceptés sur cette randonnée.

ARTICLE 3 – MESURES D'ORDRE DIVERSES

Sur les parcours :

L'épreuve s'effectue en une seule étape, seul ou en relais, en suivant obligatoirement la trace GPX fournie par l'organisation, et sur des routes ouvertes à la circulation. Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur la totalité du parcours.

De même, il est impératif de respecter le code de la route, de n'utiliser que la partie droite de la chaussée, et d'assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse.

L'organisation insiste sur l'obligation qui est faite à tous les participant(e)s de ne pas quitter l'itinéraire prévu.

En cas de problème (panne, incident, ...), il est obligatoire d'en informer l'organisation (coordonnées sur la plaque de cadre et sur la fiche de route). En fonction du problème, l'organisation prendra les mesures adaptées (secours, assistance, récupération, ...).

Dans le cas où le(la) randonneur(se) déciderait de quitter la randonnée pour convenance personnelle, il(elle) serait alors tenu(e) d'en informer l'organisation immédiatement après l'arrêt de la randonnée et sa sortie de l'itinéraire.

Les points de ravitaillement/base repos sont répartis tous les (environ) 70km tout au long du parcours. Ils permettent aux cyclos de s'alimenter, ils(elles) trouveront sur ces points, du chaud, du froid, du sucré, du salé, entre autres : café, thé, eau, sirops, soupe, pâtes, pain, confitures, charcuterie, fromage, compotes, bananes, fruits secs, chocolat, biscuits, chips, etc...

A ces points, il sera possible de se délester des déchets. Il est formellement interdit de jeter tout objet, récipient, aliment, document, papier ou détritrus en dehors de ces bases. Les participant(e)s s'engagent à respecter la nature, notamment conserver les emballages et détritrus jusqu'à la base de ravitaillement suivante.

Matériel et équipement :

Tout(e) cycliste se doit d'avoir un matériel vérifié et en parfait état (freins, pneus, éclairage) avant de prendre le départ, et de prévoir le matériel de réglage/démontage et des pièces de rechange (2 chambres à air indispensable), ainsi que des vêtements adaptés. Le matériel, accessoire au vélo, devra être correctement fixé afin d'éviter tout risque de chute, de bris ou de perte sur la chaussée. Toute négligence de sa part dans ce domaine, engage l'entière responsabilité du(de la) participant(e).

Pour cette randonnée longue distance, seront obligatoires, en complément des agrès de base :

- Une réserve d'eau et des réserves alimentaires pour couvrir les besoins entre deux ravitaillements.
- Les agrès suivants : casque ; paire de gants ; gilet rétro réfléchissant ; casquette ou visière pour lever ou coucher de soleil, veste pour la pluie, veste pour le froid ; couverture de survie.
- Un téléphone mobile avec une autonomie suffisante sur la durée de l'épreuve (avec câble et chargeur).
- La « fiche de route » (itinéraire ; infos utiles ; numéros de secours et de l'organisation) ; la carte européenne d'assurance maladie (type carte « vitale »).
- Le matériel fourni : balise GPS et plaque de cadre (voir ci-après).

Pour la nuit ou si mauvaise visibilité diurne, équipement conforme au code de la route, notamment :

- A l'avant, une lumière blanche non éblouissante et non clignotante d'une puissance d'au moins 300 lumens, et à l'arrière du vélo une lumière rouge d'une puissance d'au moins 50 lumens.
- Un éclairage de secours avant/arrière (lampe frontale sur casque par exemple).
- Port d'un équipement rétro réfléchissant obligatoire (gilet, ...).

Matériel fourni :

- Une balise GPS sera remise lors du retrait du package (fiche d'engagement reprenant les modalités d'usage à signer). En fin de randonnée ou après abandon, la balise GPS devra être remise à l'organisation ; à défaut de retour, elle sera facturée conformément aux modalités de la fiche.
- Une plaque de cadre vous sera également remise. Elle devra obligatoirement être installée sur le guidon (sur la plaque figure le numéro de l'organisation). Cette plaque vous sera offerte en souvenir et ne sera pas récupérée par l'organisation.

Matériel non obligatoire mais recommandé :

- Un compteur de guidon avec la trace du parcours téléchargée.
- Une sacoche de selle ou de cadre.
- Un équipement pour températures froides (veste, jambières, manchettes, tour de coup).
- Un outil multifonction type couteau suisse.
- Une crème solaire, une crème anti-échauffement.
- Une pièce d'identité, carte bancaire, monnaie, lunettes de lecture.

Personne de confiance :

Chaque participant(e) sera tenu d'indiquer à l'organisation le nom et les coordonnées d'une personne à joindre si nécessaire. La fiche à compléter contiendra la mention : « *Personne à joindre en cas d'urgence : M. _____ N° tél : __ / __ / __ / __ / __* ».

Contrôle de conformité :

Le contrôle de conformité avant départ portera sur l'ensemble de ces points. Des contrôles pourront également être faits sur le parcours. En cas de constat d'absence d'un des équipements, l'organisation pourra prendre les mesures adaptées, voire interdire la poursuite de la randonnée.

Nota : pour les « Ultra Solos » possibilité de prévoir un sac avec des affaires de rechange qui sera remis lors de la prise du package et à disposition au point de relais prédéfini.

Droit à l'image :

Tout participant(e) accepte que l'organisation puisse utiliser son image (images fixes ou audiovisuelles) pour la promotion et la diffusion, sous toutes ses formes de supports (vidéos, journaux, photos papier, site internet, ...) y compris les documents promotionnels et publicitaires. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités. Tout désaccord avec cette clause devra être formalisé par écrit et accusé en réception par l'organisation, 8 jours au moins avant la date de l'épreuve. L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participant(e)s.

Loi Informatique et Liberté :

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Lutte anti-dopage :

Les participant(e)s s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout(e) participant(e) à qui il est demandé d'effectuer un contrôle antidopage se doit de se soumettre immédiatement à ce dit contrôle. En cas de refus, l'organisation en référera au représentant de l'organisme commanditaire opérant le dit contrôle.

Engagement et renoncement :

Tout(e) participant(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses, dans son intégralité.

L'inscription à l'épreuve se fait via la procédure d'inscription en ligne sur le site internet www.laperigordine.fr. Les tarifs sont présentés sur le site internet de l'épreuve. S'agissant d'un contrat de vente à distance pour une activité de loisir à date déterminée, le droit de rétractation ne s'exerce pas pour l'inscription à La Périgordine Ultra Rando Cyclo (L121-19, L121-17 et L121-21-8 du code du

commerce). L'engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement (sauf cas dûment justifié).

L'inscription est personnelle et nominative, elle ne peut être ni échangée ni cédée. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cette inscription donne droit à l'attribution d'un numéro unique de plaque de cadre/dossard.

Pour être pris en compte, tout engagement sera validé par la signature du bulletin d'inscription (ou du cochage de l'acceptation du règlement pour l'inscription par internet), attestant que le participant reconnaît connaître le présent règlement et en accepte toutes les clauses dans leur intégralité.

Tout inscrit(e) s'engage de facto à détenir une assurance le garantissant pour tout accident envers lui-même ou un tiers (détails dans le paragraphe « Assurances »).

Par ailleurs, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants et de suspendre les inscriptions le moment venu.

Arrêt imprévisible ou modification de l'épreuve :

En cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires, les lieux de bivouac.

Il ne sera pas effectué de remboursement dans le cas d'arrêt, de neutralisation ou de modification de l'épreuve indépendante de la volonté et de la responsabilité de l'organisation, du fait d'une force majeure ou d'un cas fortuit (ordre d'une autorité, préfecture, gendarmerie ; intempérie périlleuse ; manifestation, ...).

Annulation de l'épreuve :

Dans le cas où l'épreuve ne pourrait avoir lieu, notamment en raison de la pandémie COVID19, il sera proposé aux engagés : soit le report de l'engagement sur l'édition suivante, soit le remboursement de l'engagement (hors frais de transactions réglés à un prestataire).

Assurances :

Responsabilité Civile : cette manifestation répondant aux critères, elle est couverte par le contrat Fédéral FFCT n°10750337004 qui couvre la Responsabilité Civile des organisateurs ainsi que celle des participant(e)s engagés, pour les dommages qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux, selon la formule « Mini Braquet » - consultable sur le site web : www.ffct.org.

Elle prend effet sur l'itinéraire, ses proches environs et pendant la durée de la randonnée, pour des participant(e)s régulièrement inscrits et contrôlés au départ et à l'arrivée, ainsi que pour leurs parcours de transit (hébergement, nécessité, ...).

Domages corporels, assurance individuelle accident : les participants reconnaissent connaître et accepter les risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, les organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participant(e)s de se garantir pour ce type de dommages, pour lesquels ils peuvent souscrire une assurance individuelle complémentaire auprès d'un assureur de leur choix, ou pour les adhérent(e)s FFCT selon l'option individuelle complémentaire qu'ils ont éventuellement contracté.

Domage et responsabilité pour le matériel : Il appartient aux participant(e)s de se garantir pour ce type de dommages, pour lesquels ils peuvent souscrire une assurance individuelle complémentaire auprès d'un assureur de leur choix, ou pour les adhérent(e)s FFCT selon l'option individuelle complémentaire qu'ils ont éventuellement contracté. Les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participant(e)s, notamment en cas de chute ou de vol, ne sont pas couverts. Il incombe à chacun(e) de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de son choix. Les

participant(e)s reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du (de la) participant(e) déposant(e).

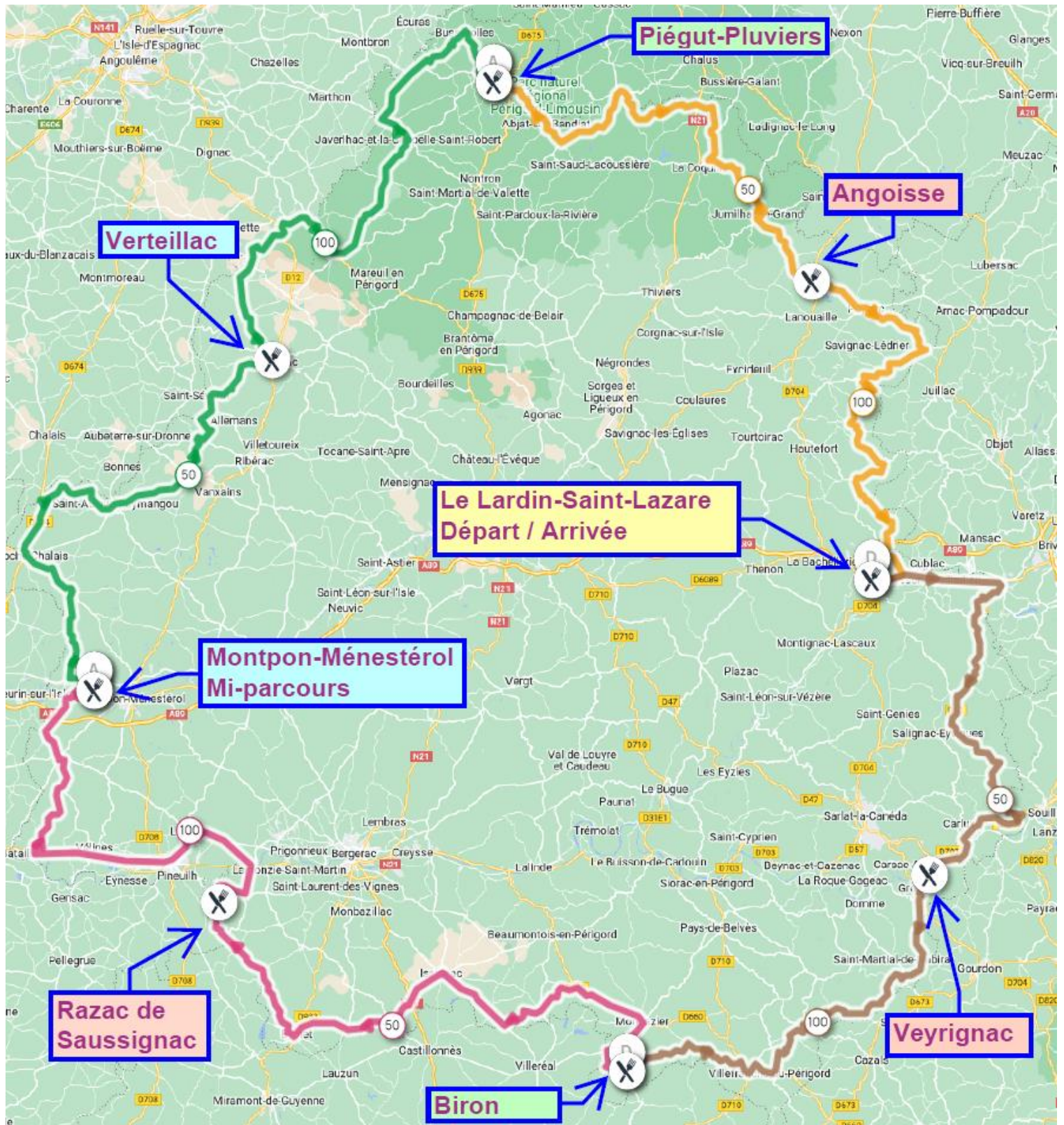
En cas de sinistre, pouvant mettre en jeu la responsabilité de l'organisateur, une déclaration devra être adressée dans un délai de 48 heures, par écrit, à l'organisateur en envoi par lettre recommandée. Cette déclaration devra comporter les circonstances précises et détaillées du sinistre, ainsi que tout justificatif, afin de constituer un dossier admis par les Compagnies d'Assurances.

Tenue à jour du présent règlement :

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Pour tout cas non prévu ci-dessus, il sera fait référence aux règlements généraux de la F.F. Vélo (FFCT) en vigueur au jour de l'épreuve.

Toute interprétation ou réclamation concernant l'épreuve, le règlement ou son application doit être adressée, par écrit, à l'organisateur.

LES ORGANISATEURS SE RESERVENT LE DROIT DE MODIFIER LE PRESENT REGLEMENT SI LES CIRCONSTANCES LES Y OBLIGENT.



1/ Le parcours :

Il est entièrement tracé dans le département de la Dordogne, au plus proche de ses limites, soit environ 560 km, avec départ et arrivée au Lardin-Saint-Lazare.

2/ Le concept :

Par définition, l'ultra-rando se pratique en « Solo », et sans assistance.

Nous proposons bien entendu cette formule « Solo » : soit l'intégralité du parcours en formule « **Ultra Solo** » (560km) ; soit la moitié du parcours (le samedi moitié sud, ou le dimanche moitié nord) en formule « **Half Solo** » (280km) ; soit le quart du parcours (la samedi sur l'un des deux parcours sud ou le dimanche sur l'un des deux parcours nord) en formule « **Short Solo** » (140km).

Pour La Périgordine Ultra-Rando, nous proposons également des relais sur la moitié ou le quart du parcours : relais à deux en formule « **Ultra Duo** » : 280km chacun(e) – un(e) relayeur(se) le samedi et un(e) relayeur(se) le dimanche) ; formule « **Ultra Quattro** » – relais à quatre : 140km chacun(e) – deux le samedi et deux le dimanche. Enfin, il sera possible de participer en relais à deux sur une seule journée (samedi ou dimanche) avec la formule « **Half Duo** » : 140km chacun(e).

En outre, nous proposons une assistance et un suivi : des ravitaillements et points repos, de façon d'une part à alléger la logistique des participant(e)s, et d'autre part à encourager des cyclos « non spécialistes » de l'ultra pour un défi entre ami(e)s. la composition des équipes est libre ; cependant l'organisation encourage la mixité et la participation des féminines : le relais est un outil pour mieux les inciter à participer.

Chaque participant(e) sera équipé(e) d'une balise GPS permettant un suivi en temps réel (le site et le lien seront indiqués préalablement).

Il(elle) sera équipé(e) pour cheminer en autonomie (agrès, téléphone, ...).

Un PC Rando sera établi au Lardin-Saint-Lazare. Il assurera l'assistance, la veille et le suivi de l'évolution de toutes et tous les participant(e)s et pilotera le dispositif.

3/ L'organisation prévue :

Départ à 9h le samedi 24 mai 2025 (Place de la Mairie – Le Lardin-Saint-Lazare).

Sont concernés uniquement les partant(e)s du samedi matin : solos et premiers relayeurs(ses) – les relayeurs(ses) suivant(e)s devront se présenter dans les créneaux horaires précisés ci-après.

Pour les « Ultra Solo » :

- Deux « bases repos », équipées avec une zone couchage, seront à leur disposition à la base mi-parcours de Montpon-Ménéstérol, ainsi qu'à la base suivante de Verteillac. **Les arrêts et temps d'arrêt sont libres.**
- Les « Ultra Solo » pourront se faire emmener par l'organisation un sac sur l'une de ces deux bases repos au choix (Montpon-Ménéstérol ou Verteillac).

Pour les relais intermédiaires de jour (Biron samedi / Piégut-Pluviers dimanche):

- Les relayeurs(es) intermédiaires de jour **devront se présenter à la base de départ/arrivée (Place de la Mairie – Le Lardin-Saint-Lazare) :**

- Le samedi **avant 11h30** pour un départ vers Biron à 12h ;
- Le dimanche **avant 7h30** pour un départ vers Piégut-Pluviers à 8h.

L'organisation prendra en charge leur convoyage – ainsi que leur vélo et équipement – depuis Le Lardin-Saint-Lazare, de même qu'elle assurera au retour le rapatriement au Lardin-Saint-Lazare de celles et ceux ayant terminé et passé le relais à ce point intermédiaire.

Pour les relais à mi-parcours (Montpon-Ménéstérol), arrivées et départs :

- Les arrivant(e)s du samedi soir à Montpon-Ménéstérol seront rapatrié(e)s avec leur vélo et équipement au Lardin-Saint-Lazare :
 - Soit à leur arrivée, par les navettes du soir (entre 19 et 22h) ;
 - Soit le matin, par les navettes de retour du matin (entre 6 et 7h), s'ils(elles) choisissent de dormir sur place à la « base repos » de Montpon-Ménéstérol.
- Concernant les partant(e)s du dimanche matin : **les départs de Montpon-Ménéstérol se feront impérativement dans la fourchette horaire de 5h à 6h.**
- Ces relayeurs(es) partant le matin de Montpon-Ménéstérol **devront se présenter à la base de départ/arrivée (Place de la Mairie – Le Lardin-Saint-Lazare) :**
 - Soit le samedi soir **avant 18h** pour un départ vers Montpon-Ménéstérol entre 18 et 19h par les navettes du soir, s'ils(elles) choisissent d'aller dormir à la « base repos » de Montpon-Ménéstérol.
 - Soit le dimanche matin **avant 3h30** pour un départ vers Montpon-Ménéstérol à 4h par les navettes du matin.
- Celles et ceux qui le souhaitent auront également accès, la nuit du samedi au dimanche, à la « base repos » du Lardin-Saint-Lazare (horaires d'accès libres).

4/ Détails des parcours :

	<u>Distance</u>	<u>Dénivelé positif</u>	<u>N° OpenRunner</u>
<u>Relais 1 :</u>	134km	1910m D+	19955706
<u>Relais 2 :</u>	147km	1140m D+	19955576
<u>Relais 3 :</u>	152km	1770m D+	19955712
<u>Relais 4 :</u>	133km	1600m D+	19955725

<u>Sud :</u>	281km	3050 D+	Relais 1+2
<u>Nord :</u>	285km	3370 D+	Relais 3+4

<u>Tour Dordogne :</u>	566km	6420 D+
------------------------	--------------	----------------

Points de relais (avec ravito) :

- R1 / R2 à Biron ; R2 / R3 à Montpon-Ménéstérol ; R3 / R4 à Piégut-Pluviers.

Points des ravitos intermédiaires pour chaque relais :

- Veyrignac (R1) ; Razac-de-Saussignac (R2) ; Verteillac (R3) ; Angoisse (R4).

Points équipés d'une zone de repos (lits de camp à disposition) :

- Montpon-Ménéstérol ; Verteillac ; Le Lardin-Saint-Lazare.

5/ Fourchettes horaires de passage et de tenue des postes :

Point de passage	Total km	Moyenne horaire (en km/h)					ULTRA SOLOS	Tenue des postes
		30	28	25	22	18		

• Samedi : départ à partir de 9h du Lardin-Saint-Lazare :

Le Lardin-St-Lazare	0	9h	9h	9h	9h	9h	9h	8h / 10h
Relais 1 - (68km)		↓	↓	↓	↓	↓	↓	
Veyrignac	68	11h30	11h45	12h	12h15	13h	-	11h / 13h
Relais 1 - (66km)		↓	↓	↓	↓	↓	↓	
Biron	134	13h30	14h	14h30	15h30	17h	-	13h / 17h
Relais 2 - (83km)		↓	↓	↓	↓	↓	↓	
Razac/Saussignac	217	16h	16h30	18h	19h	21h	-	16h / 21h
Relais 2 - (64km)		↓	↓	↓	↓	↓	↓	
Montpon-Ménéstérol	281	18h	19h	20h	21h30	0h	-	18h / 0h

• Dimanche : Départ à partir de 5h de Montpon-Ménéstérol (les "Ultra Solo" non concernés) :

Montpon-Ménéstérol	281	5h	5h	5h	5h	5h	18h/5h	4h / 6h
Relais 3 - (76km)		↓	↓	↓	↓	↓	↓	
Verteillac	357	7h30	7h45	8h	8h30	9h	21h/9h	7h / 9h
Relais 3 - (76km)		↓	↓	↓	↓	↓	↓	
Piégut-Pluviers	433	9h30	10h00	10h30	11h30	13h	1h/13h	9h / 13h
Relais 4 - (66km)		↓	↓	↓	↓	↓	↓	
Angoisse	499	12h	12h30	13h15	14h30	16h	4h/16h	12h / 16h
Relais 4 - (67km)		↓	↓	↓	↓	↓	↓	
Le Lardin-St-Lazare	566	14h	14h45	15h30	17h	19h	7h/19h	7h / 19h

Nota : Les "Ultra Solo" continuerons à leur rythme à partir de Montpon-Ménéstérol. Les postes de Montpon-Ménéstérol et Verteillac seront à leur disposition (ravitos à horaire libre et salle de repos ouverte toute la nuit). S'ils(elles) évaluent leur passage avant les horaires d'ouverture des postes de Piégut-Pluviers et Angoisse : penser à anticiper et prendre suffisamment de provisions.

6/ Tarifs d'engagement (toutes les prestations incluses – dont balise GPS, acheminements, ravitos/repas, zones de couchage et assistance) :

- 90€ par participant(e) en formule solo « **Ultra Solo** ».
- 70€ par participant(e) en formule solo « **Half Solo** » ou relais « **Ultra Duo** » ;
- 60€ par participant(e) en formule solo « **Short Solo** » ou relais « **Ultra Quattro** » ou « **Half Duo** » ;
- **Réduction licencié FFCT : moins 5 euros sur ces tarifs (soit : 85€ / 65€ / 55€).**

Les inscriptions se feront par internet via notre site : www.laperigordine.fr

Infos : contact@laperigordine.fr ou tél : 07-45-11-31-06 ou 06-09-86-19-64